Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 16

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-185200

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dix-septième année. N° 16 Samedi 19 avril 1879

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La danse à Bâle-Campagne et dans le canton de Vaud.

Dans sa courte session du mois dernier, notre Grand Conseil s'est occupé, entr'autres choses, d'une pétition de M. Vuagnaux, de Vucherens, demandant un impôt sur la danse.

Je n'ai pas la moindre intention de discuter les considérations économiques ou religieuses qui militent pour ou contre l'introduction de cet impôt. D'ailleurs, le spirituel rapport de M. l'avocat Dubrit a mis suffisamment en vue la question, pour que le Grand Conseil ait cru devoir faire à la pétition Vuagnaux ce qu'on appelle en argot législatif « un enterrement de première classe. »

Toutefois, comme le rapport précité laisse au Conseil d'Etat les mains libres, et que ce corps pourrait, dans un moment de loisir ou de détresse, tirer cette machine de guerre dans les jambes des danseurs vaudois, il est bon de s'entourer de tous les renseignements pouvant jeter quelque lumière sur ce grave sujet.

A la suite de la révolution de Bâle, le Landrath de Bâle-Campagne eut une discussion des plus curieuses, à l'occasion d'une pétition des aubergistes, demandant la permission de faire danser le dimanche. Voici un résumé des arguments avancés

Contre la danse :

Grieder. Il y a déjà bien assez de sauteurs dans notre canton, qu'avons-nous besoin d'en augmenter le nombre?

Flubacher. Notre constitution veut le maintien de la religion et des mœurs, qui est incompatible avec la danse.

Schwitzer. La jeunesse se soucie peu de la danse, c'est aux aubergistes seuls qu'elle profite.

Buesinger. En permettant de danser, on consacre l'inégalité et l'on viole la Constitution; est-il juste que les uns s'amusent à danser pendant que les autres font péniblement l'exercice?

Leutenegger. Il vaut mieux s'exercer au maniement des armes qu'à celui des jambes. La danse a corrompu les Grecs et les Romains; la danse présente l'image du désordre, et après une révolution il faut de l'ordre.

Pour la danse :

Gutzwiller. Si vous défendez de danser, les jeunes gens iront s'ébattre en France ou dans le Grand-Duché de Baden, au détriment du pays.

Christen. La défense de danser le dimanche n'est qu'un scrupule de piétiste, si elle est coupable ce jour-là, elle s'excusera chez Frey. S'il est permis de danser tous les dimanches, on dansera peu et modérément, tandis que si cela n'est toléré qu'à des intervalles éloignés, on se livrera à de graves désordres.

Schaub. Le roi David dansait devant l'arche. Qui méconnaît la légitimité de la danse nie l'autorité des saintes Ecritures.

Messmer. La danse est une des libertés civiles des citoyens. Tous ne sont pas comme nous disposés à rester sur des bancs et à dire : « la danse n'est pas ce que j'aime. »

Martin. Loin de rappeler des idées de désordre, la danse ne rappelle que l'ordre et l'harmonie, ainsi que l'a prouvé Platon dans sa république. »

La pétition est prise en considération par 25 voix contre 21.

Il m'a paru piquant de rapprocher ces discussions, en somme concordantes, faites à 45 ans de distance, et dans lesquelles le principe de la liberté a prévalu contre tous les autres.

Charrière-de-Bennevys (Aigle), avril 1879.

L. C.

A l'occasion des promotions qui viennent d'avoir lieu dans nos divers établissements d'instruction, les parents liront sans doute avec intérêt les lignes suivantes que nous empruntons à un travail publié par le *Journal de Fribourg*, sous le titre : *Première gymnastique des muscles et du cerveau :*

L'amour-propre de quelques parents a souvent été la cause d'une source d'infirmités et de douleurs corporelles pour leurs enfants.

On veut que son enfant sache lire à trois ans; on veut qu'il écrive à quatre, qu'il joue du violon à cinq ans, et qu'il fasse des versions à six ans.

A six ans, à sept ans au plus, on est parvenu à fabriquer un petit automate, qu'on présente dans le monde, où il est accueilli comme un petit prodige.

Ce petit prodige se perfectionne toujours jusqu'à l'âge de dix ou douze ans, si c'est une petite fille..., de quatorze ou de quinze ans, si c'est un petit garçon.

A partir de cet âge, les enfants savants travaillent beaucoup moins; ils deviennent paresseux; la jeune fille devient ordinairement rêveuse et souffrante; le petit garçon tombe souvent dans un état de faiblesse qui engendre la paresse avec tout son cortége.

Si le jeune homme continue à briller au lycée, il se reposera en faisant ses spéciales ou quand il sera nommé à un emploi quelconque... Ses forces physiques l'abandonneront, son esprit sera mal servi par son corps, son être physique sera brisé et presque toujours anéanti avant l'âge par son être moral.

Chez une jeune fille, le travail intellectuel prématuré est au moins aussi dangereux que chez le garçon.

Son cerveau sera le siége d'une activité dévorante; elle sera studieuse, trop studieuse. Les devoirs écrits, les leçons apprises par cœur, le piano, oh! le piano surtout, auront réduit cette pauvre petite à la dernière extrémité.

Son visage maigre sera d'une pâleur effrayante, sa gaieté d'enfant sera remplacée par un petit air sérieux et triste qui fera peine à voir, son petit corps sera faible, ses muscles décolorés perdront une partie de leurs propriétés contractiles, sa petite charpente osseuse n'offrira plus assez de résistance pour soutenir l'édifice vivant qui se penchera d'un côté ou d'un autre comme la tige étiolée d'une fleur mourante.

Le corps de l'enfant se déformera; les scolioses apparaîtront, c'est-à-dire que la colonne vertébrale se courbera soit en avant, soit en arrière, soit à droite, soit à gauche.

Quand ces accidents se manifestent, on s'effraie; on court chez le médecin, chez l'orthopédiste... L'enfant prend du quinquina, du fer, de l'huile de foie de morue; elle perd huit mois de l'année à se soigner et à se médicamenter, pour atteindre péniblement l'âge de dix-huit ou vingt ans; enfin elle y arrive, mais maladive et souffrante.

Si à ce moment-là ses parents orgueilleux veulent réfléchir, ils pourront se rendre compte des ravages funestes causés sur leur enfant par un excès de travail intellectuel prématuré.

Louis Veuillot, le rédacteur de l'*Univers*, le chef ardent du parti catholique en France, n'est généralement connu que par ses polémiques acerbes, par ses attaques violentes contre tout ce qui tend à proclamer la liberté de la pensée au détriment du pouvoir temporel. Mais il est l'auteur d'autres productions charmantes, spirituelles, où le style, plein de verve et d'éclat, fait regretter qu'un pareil talent ne soit employé le plus souvent qu'à batailler. Nous n'en voulons d'autre preuve que le morceau suivant, introduit par M. le professeur Rambert, dans la nouvelle édition de la *Chrestomathie de Vinet :*

Le dormeur. — Il y a peu de temps, vivait à la Part-Dieu, couvent de Chartreux situé dans la Gruyère, un père que le plus invincible penchant au sommeil contrariait étrangement. Avec la meilleure volonté du monde, il ne pouvait s'éveiller à onze heures (avant minuit) pour aller chanter matines. Or, la nature, qui l'avait fait si dormeur, l'avait fait aussi très bon mécanicien. Sans étude, sans notions aucunes des mathématiques; à force de réflexions et de travail, il avait fabriqué une horlogerie parfaite. Il ajouta à la sonnerie, en forme de réveille-matin, un rude caraillon, qui fut insuffisant, et bientôt, aux angles et au milieu du petit chapiteau qui couronnait le cadran, un merle, un coq et un tambour. A l'heure dite, tout cela faisait tapage. Pendant quelques nuits, les choses allèrent bien; mais, au bout d'un certain temps, quand venaient onze heures, le carillon carillonnait, le merle sifflait, le coq chantait, le tambour battait... et le moine ronflait.

Un autre se serait découragé. Le père, invoquant son génie, machina bien vite un serpent qui, placé sous sa tête, venait toujours lui siffler dans l'oreille : « Il est temps, levez-vous. » Le serpent fut plus habile que le merle, le coq, le tambour et le carillon, lesquels n'en faisaient pas moins d'ailleurs un petit tintamarre supplémentaire. C'était merveille, et le chartreux ne manquait jamais de se réveiller. Hélas! au milieu de sa joie, il fit une triste découverte : il ne s'était cru que dormeur, il se reconnut paresseux. Tout éveillé qu'il fût, il hésitait à quitter sa dure couchette; il perdait bien une minute à savourer la douceur de se sentir au lit, refermant un œil et jouant à dormir. Cela demandait réforme. Le religieux se sentait coupable, et le mécanicien se trouvait humilié; le diable avait trop l'air de narguer l'un et l'autre; il fallait reprendre le dessus. Aussitôt une lourde planche est disposée au-dessus du lit, de telle sorte qu'elle tombe rudement sur les pieds du paresseux, dix secondes après l'avertissement charitable du serpent; plus d'une fois le pauvre père se rendit au chœur, boiteux et meurtri. Eh bien! le croirait-on? Soit que le serpent eût perdu son fausset, que la planche avec le temps fût devenue moins pesante, le vieillard plus dormeur; soit que ses jambes se fussent endurcies, ou qu'il eût pris la criminelle habitude de les retirer avant que le châtiment tombât, il ne tarda pas à sentir la nécessité d'une autre invention; et tous les soirs avant de se coucher, il se lie au bras une corde qui, à l'heure fatale, se tend sans crier gare et le jette à bas du lit.

Il en était là. Dieu sait quels nouveaux projets somnicides il roulait dans sa tête, lorsqu'il se sentit endormir pour toujours... Endormir! oh! non; le fervent chrétien n'en jugea pas de la sorte; et malgré son petit péché de paresse, plein de confiance en Celui qui pardonne : « Ah! s'écria-t-il en mourant, je m'éveille enfin! »

Ce fut son dernier mot.

Chacun a pu voir dernièrement nos confiseurs rivaliser de zèle et d'imagination dans l'art du métier pour exposer les œufs de Pâques; c'était à qui étalerait dans ses vitrines les plus riches, les plus élégants. Mais il s'en faut que notre siècle puisse lutter avec le siècle passé en ce genre de munificence. On raconte qu'un fermier normand apporta un jour à Louis XV un œuf naturel d'une énorme dimension; le roi en fit cadeau à Mme Dubarry, après lui avoir fait appliquer, par le joailler de la Couronne, une riche dorure qui coûta deux mille livres. Plus tard, un fabricant parisien construisit un œuf en émail blanc pour un infant d'Espagne, au prix insensé de cent mille francs! Cet œuf merveilleux portait dans ses flancs, sur lesquels on avait gravé l'Evangile du jour, un coq qui chantait douze airs d'opéra. Sous Louis XV, on ne se bornait pas à dorer les œufs, à les colorier, on les peignit souvent comme des objets d'art et l'on assure que Watteau

et Lancret n'ont pas dédaigné d'en illustrer quelques-uns de leurs plus fines peintures. Deux œufs, offerts en cadeau à l'une des filles de Louis XV, Mme Victoire, en renfermant dans leurs coques des paysages et des scènes traitées finement, sont conservés parmi les curiosités de la bibliothèque de Versailles, où on peut les voir sous verre, montés sur un élégant trépied.

Il est vrai de dire que, de nos jours, on met quelquefois, dans les œufs de Pâques, des bijoux de grand prix et même des cachemires pour les dames. Une fille d'Eve, à qui l'on offrait un de ces œufs gigantesques porté par deux laquais, déclara ne vouloir plus accepter désormais qu'un œuf assez vaste pour contenir un équipage à quatre chevaux!

Lo râitolet.

Dâo teimps iô lè bétès étiont dâi dzeins, et que le dévezâvont, cein n'allâvè diéro mî qu'ora dein stu bas mondo. Lâi avâi dza dâi taborniaux et dâi fin-retoo, dâi pourro z'inoceints et dâi crouïo guieux. Vo vo rassoveni bin dè cé chenapan dè renâ que terà onna carotta à cé nianiou dè corbé tandi que lâi fasâi tsantâ dâi gaudriolès su on nohi; et cé bourrisquo qu'avâi étâ condanâ à passâ l'arma à gautse po avâi brottâ onna mooce dè triolet ein passeint découté lo pra dè la cura, tandi que lo lion qu'avâi dévourâ on bovâiron, duè faïès et on bocan, n'a pas pi z'u on crutz d'ameinda. L'est veré que lo lion étâi lo râi dâi z'animaux; mâ cein est-te onna réson?

Quand lo lion fe nommâ râi, lè z'osés volhiront reclliamâ, mâ coumeint n'aviont pas onco lo référandon, falle dzouré quie; mâ lâi volliavont pas obéï et lâi fasont la niqua du su lè niolans. Cein n'allâvè rein bin non plie tsi clliâo s'eimplioumâ, kâ lè bounosés assassinâvont lè dzenelhiès; lè coucous robâvont lè nids âi pequa-bou; lè z'agacès toosont lo cou âi tserdignolets, et lo lion que n'étâi pas fotu dè lè férè accordâ, démichenâ dè râi dâi z'osés et ne resta què po lè bétès.

Lè z'osés que ne poivont pas mé restâ dinsè, décidaront d'avâi assebin on râi et s'asseimbliront onna demeindze matin à Boutavan. Convegniront que voléront lo contr'amont et que cé qu'ôdrâi lo pe hiaut sara lo râi. Dévant dè s'eimbriyî, s'eincoradzîvont lè z'ons lè z'autro. Onna bora, qu'avâi tant einviâ dè la pliace, essiyîvè sè z'âlès et lè petits boron sè redzoïessont dza. On âlhio, que ne craignâi nion, ve on tot petit osé posâ su onna folhie dè câodre et lâi fe :

— Vâo-tou assebin concouri?

— Et porquiè pas, que repond lo petit.

— Eh bin, tè que t'és boun'einfant, tè vu portâ on bet, monta-mè dessus!

Le petiot sè ganguelhiè su lo cotson dè l'âlhio et lâi sè tint sein budzi; et à n'on coup dè subliet bailli pè on lutséran : *prrrrou!...* s'einvolont ti et l'âlhio assebin, que ne repeinsâvè perein âo petit osé qu'étâi tant lerdzi que ne la cheintâi pas. Tsacon dévessâi tsantâ on petit refredon dévant dè recheindrè, et lo premi qu'on oïe, fe la bora que n'allâ pas pî tant qu'âo coutset d'on fémé; assebin lè petits borons pliorâvont coumeint dâi vés. Lè z'oûïès ein euront d'aboo prâo assebin et lo *co, co, co, co, co,* dè la dzenelhie n'étâi pas destra hiaut. Enfin revegniront ti lè z'ons aprés lè z'autro, que ne resta bintout pe nion què l'âlhio, que desiront ti : Vouaiquie lo râi! vouaiquie lo rai!... Atteindèvo vâi on momeint et câisi-vo! que fe on pindzon qu'étâi dâo jury : Accutâ et vouâiti!... Tot lo mondo sè câisâ et quand l'âlhio sè fut arretâ et que ne poivè pe *ietz*, on ve lo petit osé qu'étâi dessus s'einvolâ onco dou pî pe hiaut et férè son *tiu ru tiu tiu;* et furont ti tant ébahi que n'ein revegnont pas. Portant lo troviront trâo petit, kâ l'ariont z'u vergogne d'avâi on petit craset dinsè po râi; nomiront l'âlhio lo râi et lo petit osé fe lo *râitolet*, que cein vâo derè lo petit râi.

Le rire. — Un auteur qui a consacré de nombreuses pages à l'étude du rire, donne les règles suivantes d'après lesquelles on peut reconnaître le caractère d'une personne à sa manière de rire :

Il y a autant de genres de rires que de voyelles.

Les personnes qui rient en A sont franches, inconstantes, amoureuses du bruit et du mouvement.

Le rire en E est le propre des flegmatiques et des mélancoliques.

L'O indique la générosité dans les sentiments et la hardiesse dans les mouvements; y prendre garde si l'on appartient au sexe faible.

I I I, rire des enfants, et des personnes naïves, dénote une nature serviable, dévouée, mais timide, irrésolue.

Les blondes rient en I, ce qui ne veut pas dire que toutes soient naïves.

Evitez comme la peste tous ceux qui rient en U; ce sont des avares, des hypocrites, des misanthropes.

Une cuisinière, congédiée après huit jours de service, réclamait le paiement d'un mois entier et avait, à cet effet, fait citer sa maîtresse devant le juge de paix. La dame se plaignait amèrement des moyens perfides employés par la réclamante pour lui interdire l'entrée de sa cuisine et s'affranchir d'une surveillance gênante, ce que, ajoutait-elle, lui avait coûté une robe de soie toute neuve.

— Mais quels sont donc les moyens par lesquels vous empêchez votre maîtresse de pénétrer dans la cuisine? demanda le juge à la cuisinière.

— Monsieur, répondit la péronnelle d'un air souriant, je n'aime pas quand les maîtres vous tombent sur le dos. Pour les en dégoûter, je mets sur les tablars élevés, sur la cheminée, dans tous les coins enfin, des plats longs et des assiettes remplis d'huile ou d'eaux grasses. Quand madame vient, elle ne manque jamais de fureter partout et de prendre les assiettes et les plats pour voir ce qu'il